Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le 16 MARS 2026
ID : 030-213002975-20260306-2026_10-DE

2026-10

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GARD — ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

Nombre de conseillers en exercice : 8
présents : 5
votants : 5

L'an deux mille vingt-six
Le six mars
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu (Gard)
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
Sous la présidence de Madame Nicole AMASSE, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/03/2026

PRÉSENTS :
MMES/MM. Nicole AMASSE, Marion CHOQUET, Philippe BARNAUD, Fabien ARJAILLES, Roger RODRIGUEZ.

ABSENTS :
MMES/M. Florence MAURIN, Romane MINIOU, Christine NIEL.

PROCURATION : Néant

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Marion CHOQUET a été nommée pour remplir ces fonctions.

OBJET :
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT
DU CFU 2025 – M57 BUDGET PRINCIPAL (71500)

Madame le Maire cède la présidence à Monsieur Fabien ARJAILLES, conseiller municipal, délégué aux finances pour exposer au Conseil Municipal les résultats de clôture du compte financier unique 2025 du budget principal M57 qui fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de..... 471 050.41 €
Et
- un déficit d'investissement de..... 81 342.79 €

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le 16 MARS 2026
ID : 030-213002975-20260306-2026_10-DE

2026-10

Suite à l'exposé de Monsieur Fabien ARJAILLES et après délibération,

Le Conseil Municipal,
(Par 5 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

➢ DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2025 comme suit :

- **Financement de l'investissement**
pour un montant de ..... 141 029.11 €

- **Reprise en exploitation**
pour un montant de..... 330 021.30 €

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits.

La secrétaire de séance
Marion CHOQUET

Le Maire
Nicole AMASSE

MAIRIE DE ST-SAUVEUR-CAMPRIEU (GARD)

⇨ Transmis à la Préfecture, le 16 MARS 2026
⇨ Reçu par la Préfecture, le 16 MARS 2026
⇨ Retour en Mairie, le 16 MARS 2026
⇨ Publié ou affiché le 16 MARS 2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le 16 MARS 2026
ID : 030-213002975-20260306-2026_10-DE

Résultat d'investissement

A = Déficit d'investissement de l'année 2025 à financer sur le BP 2026	**81 342,79**

B = Reste à réaliser (dépenses engagées non payées)	
Rénovation salle de sports en salle polyvalente multi activités	1 755 264,07
Acquisition materiel informatique	3 546,00
Etude aménagement du village	137 007,25
Acquisitions terrains	6 125,00
TOTAL	**1 901 942,32**

C = Reste à encaisser (subventions + FCTVA)	
Subventions	172 256,00
Emprunts	1 235 000,00
Emprunt	435 000,00
TOTAL	**1 842 256,00**

D = Excédent d'investissement de l'année 2025	

Besoin en investissement sur opérations engagées = ([A + B] – [C + D])	**141 029,11**

Résultat de fonctionnement (CA 2025)	**471 050,41**

CONCLUSION	
AFFECTATION EN INVESTISSEMENT	**141 029,11**
AFFECTATION EN FONCTIONNEMENT	**330 021,30**